

RAPPORT ANNUEL 30 décembre 2016

Dénomination : BSO PROSPECTIF

Forme juridique

Fonds Commun de Placement de droit français

Société de Gestion

SAINT OLIVE GESTION- 84 rue Duguesclin - 69006 LYON

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Dépositaire

BANQUE SAINT OLIVE - 84 rue Duguesclin - 69006 LYON

Conservateur des valeurs étrangères non cotées à Paris

SOCIETE GENERALE - 50 bd Haussmann - 75009 PARIS

Commissaire aux Comptes

Audit Europe Commissariat, 109, Rue de la République, 69823 BELLEVILLE

Commercialisateurs

BANQUE SAINT OLIVE et SAINT OLIVE et CIE

INFORMATION CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

Actions internationales

OPCVM d'OPCVM : oui

Niveau d'investissement : jusqu'à 100 % de l'actif net

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif d'associer analyse prospective (déterminer les forces qui s'exercent sur les entreprises et leur environnement concurrentiel) et choix de valeurs pour investir sur des actions internationales via une gestion discrétionnaire afin de surperformer, sur un horizon de cinq ans, l'indice MSCI Monde (en Euro).

Indicateur de référence

L'indice MSCI Monde (en Euro) sera utilisé comme élément de comparaison.

C'est un indice établi par Morgan Stanley Capital International Inc. Il est représentatif du rendement des marchés actions des pays développés. Il a été créé le 31 décembre 1987. Il est calculé dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

L'OPCVM est un OPCVM à vocation générale, qui pourra détenir jusqu'à 100% d'actions issues des pays de l'OCDE ou d'OPCVM de tous types de classification, mais essentiellement de type actions.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire.

Le FCP adopte un style de gestion active.

L'investissement est réalisé :

- soit sur des actions françaises et étrangères, pour une part comprise entre 0 % et 100 % de l'actif,
- soit en parts ou actions d'OPCVM, pour une part comprise entre 0 % et 100 % de l'actif.

La stratégie consiste à identifier les tendances lourdes qui affectent l'environnement des entreprises : démographie, évolution des cours des matières premières et de l'énergie, réchauffement climatique, décollage économique de nouveaux acteurs, puis de sélectionner les entreprises les mieux à même de maintenir ou d'acquiescer un statut de leader.

La gestion s'inscrit donc dans une réflexion à long terme, mais elle reste sélective dans son choix d'actions et d'OPCVM :

- En actions, la société de gestion investit selon la méthode du « choix de valeurs ».

Elle attache une importance particulière à :

- la compréhension du métier,
- la qualité des dirigeants,
- la valorisation de la société.

Les critères de valorisation et de rentabilité sont appréhendés selon une approche privilégiant l'analyse financière au travers des ratios habituels (price earning, price cash flow, valeur d'entreprise sur chiffre d'affaires, marge nette, rendement, ...) appréciés selon le secteur d'activité des sociétés émettrices, sans prépondérance d'aucune zone géographique.

- En OPCVM, la société de gestion investit sur toutes zones géographiques, tous styles de gestion ou secteurs. La répartition entre les différents supports d'investissement est définie en fonction des anticipations de la société de gestion quant aux différents marchés.

Le FCP peut investir dans la limite de 10 % dans des actions ou parts de fonds d'investissement de droit étranger non coordonnés répondant aux critères fixés par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

L'exposition minimum du FCP au risque actions sera de 60% de son actif et au maximum de 100%. Il n'y aura pas de sur exposition au marché actions. L'exposition au risque actions sera réalisée soit directement en actions soit indirectement en OPCVM.

Le fonds pourra être exposé de façon indirecte aux risques liés aux petites et moyennes capitalisations jusqu'à 20% de son actif.

Le fonds pourra être soumis au risque de change jusqu'à 75 % de son actif net.

Le FCP se réserve la possibilité, jusqu'à 20% de son actif, essentiellement pour les besoins de sa trésorerie, d'investir dans des OPCVM obligataires européens de classification "obligations et autres titres de créance" sans contrainte de notation, dans des TCN, tels que notamment les billets de trésorerie, certificats de dépôt et euro commercial paper (dans la limite de 10%).

La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés.

La notation des émetteurs devra être au moins égale à BBB- Standard & Poor's).

La maturité des titres utilisés n'excèdera pas 2 ans.

Le FCP pourra également être exposé de façon directe et indirecte aux risques des pays émergents :

- jusqu'à 20% de son actif en actions
- jusqu'à 10% de son actif en obligations via des OPCVM

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, dans la limite de 20%, le FCP pourra recourir aux opérations de dépôt d'espèces.

Dans les limites des besoins liés à la gestion de ses flux, le FCP pourra détenir des liquidités.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le FCP est classé « actions internationales».

Il est investi principalement en actions internationales et/ou parts d'OPCVM ou fonds d'investissement dont les portefeuilles sont composés d'actions internationales cotées sur les marchés organisés du monde entier, dont ceux de pays émergents. L'investisseur est donc exposé aux risques suivants : risque actions, risque de change et risque de perte en capital.

Risque de perte en capital

Le porteur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Le FCP n'assure aucune garantie en capital.

La valeur liquidative est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement. La valeur liquidative du FCP peut évoluer à la hausse comme à la baisse.

Risque actions

Il s'agit du risque de dépréciation des actions.

Le FCP sera en permanence exposé à hauteur de 60% minimum au risque actions. La baisse du cours des actions entraîne une baisse de la valeur liquidative.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que des valeurs appartenant aux marchés de petite capitalisation (small caps) se trouveront marginalement dans les portefeuilles des fonds et/ou OPCVM sélectionnés; ces marchés sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Risque de change

Le FCP est essentiellement investi en titres du marché international. En conséquence, le portefeuille peut être investi sur des titres non libellés en euro. La dégradation du taux de change peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'investisseur est donc exposé à un risque de change qui peut représenter jusqu'à 75% de l'actif net du FCP.

Risque lié aux marchés émergents

Le FCP pourra être exposé à hauteur de 20% de son actif aux risques des marchés émergents (actions, taux, crédit) *L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.*

Le fonds est accessoirement soumis au risque de taux et aux risques de crédit et de contrepartie.

Risque de taux

Le FCP pourra être exposé à hauteur de 20% de son actif au risque de taux.

Les variations des marchés de taux peuvent entraîner des variations importantes de l'actif pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du FCP en cas de hausse des taux.

Risque de crédit

Il s'agit du risque pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titres de créance. Ce risque traduit la probabilité que l'obligation ne soit pas remboursée à l'échéance. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. De plus, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'investissement en titres de notation faible ou inexistante entraîne un risque de crédit élevé et notamment en cas de défaut de l'émetteur.

Il est rappelé que l'investissement sur des titres de faibles notations est négocié sur des marchés dont la liquidité peut s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées internationales. En conséquence, ceci peut impacter les conditions de prix.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

« Tous souscripteurs » recherchant une exposition au marché des actions.

L'investisseur résident français est soumis au risque de change.

Il est rappelé que le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à un horizon de cinq ans au moins, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes, permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Du fait de l'exposition du fonds sur le marché des actions, la durée de placement recommandée est de cinq ans minimum.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus

La société de gestion arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la loi, est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPCVM majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales :

- 1° au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° aux plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes distribuables (résultat net et plus-values ou moins-values nettes réalisées) sont intégralement capitalisées chaque année, à l'exception de celles qui font d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Régime fiscal

Ce fonds est susceptible de servir d'unité de compte à un contrat d'assurance vie d'une durée égale ou supérieure à 8 ans. Le FCP ne proposant que des parts de capitalisation, le régime fiscal est en principe celui des plus values sur valeurs mobilières applicable dans le pays de résidence du porteur, en suivant les règles appropriées à la situation du porteur (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, ...).

Abattement pour durée de détention

BSO PROSPECTIF engage au minimum 75% de son actif en actions ou en parts de sociétés ou en droits portant sur ces mêmes actions ou parts. Il est éligible à l'abattement pour « durée de détention » prévu par l'Article 150-OD du Code Général des Impôts.

Cet OPCVM a été agréé par l'autorité des marchés financiers le 3 novembre 2010. Il a été créé le 10 décembre 2010

Le document d'information du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur, auprès de : SAINT OLIVE GESTION - 84, Rue Duguesclin - 69006 LYON - Téléphone : 04 72 82 10 10 -Messagerie : lyon@bsosoc.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la BANQUE SAINT OLIVE.

Modification de l'environnement de votre Fonds

Changements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir :

Sur la valeur liquidative du 28 septembre 2015, il a été procédé à la division par dix du nominal des parts et à l'attribution de 9 parts nouvelles pour une détenue.

Valeur liquidative au 30 décembre 2016 : 140,94€

Nombre de parts en circulation au 30 décembre 2016 : 129.320

RAPPORT D'ACTIVITE

Environnement économique et de marché

L'année a commencé par une nouvelle tourmente sur les marchés en janvier, avec des craintes persistantes de « hard-landing » chinois et de baisse plus marquée du remimbi, ainsi qu'une situation de plus en plus alarmante des pays producteurs de pétrole. Ceci a entraîné un recul de plus de 20% de la Bourse de Shanghai et de près de 10% des indices américains et européens, avant un petit rebond en fin de mois, à la faveur d'anticipations de politiques monétaires plus favorables (BCE et BoJ notamment) et de rumeurs d'accord sur le prix du pétrole. Le secteur pétrolier a entamé ensuite une stabilisation alors que le secteur bancaire souffrait du risque lié à son exposition aux matières premières et aux craintes de ralentissement mondial. Une fois de plus, ce sont les emprunts d'Etat qui ont tiré leur épingle du jeu tant aux Etats-Unis qu'en Europe, tandis que les obligations d'entreprises suivaient la même tendance sectorielle que les actions.

Les marchés actions et obligations se sont repris en février à la faveur d'un rebond du prix du pétrole et des matières premières, ainsi que de statistiques macroéconomiques en Chine et aux Etats-Unis médiocres, mais ne dénotant plus d'aggravation majeure. Les devises se sont par ailleurs plutôt stabilisées, à l'exception de la Livre Sterling qui a continué à être impactée par le risque de « Brexit ». Les résultats publiés par les entreprises ont été plutôt supérieurs aux attentes, à l'exception des secteurs pétroliers et énergétiques, métaux et industrie lourde. Les marchés attendaient par ailleurs l'annonce de nouvelles mesures favorables de la BCE lors de sa réunion du 10 mars.

Les marchés ont bénéficié en mars d'un contexte apaisé par de relativement bonnes statistiques américaines, un discours « dovish » de la Réserve Fédérale sans changement de taux et l'annonce de nouvelles mesures par la BCE (hausse des achats mensuels et baisse des taux de référence). Le pétrole a donc continué à remonter et le dollar a baissé de près de 5% tandis que les indices boursiers et obligations « corporate » poursuivaient leur rebond. La stabilisation s'est poursuivie en avril grâce à la poursuite du rebond du pétrole et des matières premières et à une nouvelle détente sur le marché du crédit. Les marchés sont restés positifs en mai malgré des prises de profit initiales. Les statistiques américaines (PIB, services, commandes industrielles, ventes de détail,...) ont été interprétées favorablement en dépit de créations d'emplois décevantes et les craintes de Brexit se sont stabilisées. L'accord sur la Grèce a été bien accueilli et le pétrole est revenu sur la barre des 50 dollars le baril, ce qui est demeuré le facteur déterminant de la tendance.

Le résultat du referendum britannique sur l'Union Européenne n'a évidemment pas été une bonne nouvelle, mais les conséquences n'en ont pas été aussi importantes que prévu sur un plan économique et financier.

Nous n'ajouterons rien au débat politique sur la légitimité d'un résultat obtenu suite à une manœuvre politique hasardeuse, qui reflète le réflexe d'autoprotection d'une population qui se sent marginalisée, voire dépossédée, dans un contexte économique difficile, mais aussi face à une construction européenne et des gouvernements continentaux en dérive, où le coût administratif et humain semble avoir pris le pas sur les bénéfices, incontestables pourtant dans le passé, de la croissance induite par la liberté de circulation.

Le résultat aurait probablement été le même dans de nombreux pays de l'Union Européenne, compte tenu de l'inquiétude actuelle des ménages et des complications bureaucratiques que tout le monde peut percevoir et dont chacun peut juger l'inanité pour régler avec succès.

Les économistes ont fait de savants calculs concernant l'impact négatif sur la croissance européenne, et dans une moindre mesure mondiale, de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Il est de l'ordre de 1 à 1.5% du PIB pour le Royaume-Uni, moins de 0.5% sur la zone euro, plus faible encore pour le reste du monde. A supposer que celle-ci se produise selon leurs anticipations, ceci peut être compensé à moyen terme par la prise en compte par l'Europe de ce verdict, afin d'assouplir et d'améliorer ses positions et son fonctionnement dans de nombreux domaines ; le scénario dans lequel les plus mauvaises prévisions se matérialiseraient est celui d'une hésitation trop longue sur la voie à prendre et de négociations également trop prolongées, entraînant un attentisme durable ; a contrario, des réactions rapides, quel qu'en soit le sens, peuvent accélérer certains processus et avoir un effet positif.

Sur un plan boursier, les 3 semaines qui ont précédé le référendum et celles qui ont suivi ont permis de toucher du doigt tous les cas de figure, le « remain » ayant aussi été largement « joué ». Comme souvent pour des mouvements aussi contradictoires et aussi rapides, cela s'est produit au travers de « trackers » et autres produits dérivés, les volumes sur les sous-jacents et donc sur les actifs eux-mêmes restant relativement limités en dehors de la journée du 24 juin et des devises. Une semaine après, l'indice Footsie 100 des principales valeurs britanniques n'était plus en baisse que de 3% depuis le début de l'année, contre 11% pour le CAC 40 par exemple, les taux d'intérêt étaient bien sûr en baisse mais la Livre sterling avait dévié de 14%. Deux mois plus tard, le Footsie avait quasiment retrouvé son plus haut niveau de 2015, mais le CAC 40 s'inscrivait en baisse de 15% par rapport à la même référence et la Livre restait au plus bas.

Sur les taux d'intérêt, les résultats du referendum n'ont que temporairement interrompu la baisse, tant sur les emprunts d'Etat, y compris britanniques, que sur les obligations d'entreprises, les marchés retenant surtout l'impact ralentisseur sur la croissance et l'inflexion de la politique monétaire. Les effets négatifs auront donc essentiellement porté sur l'immobilier anglais, le secteur bancaire européen et la devise britannique. Ils sont finalement très limités, ce qui reflète sans doute la confiance dans l'esprit pragmatique et astucieux des britanniques.

L'année s'est terminée sur une note très positive. Les événements politiques des derniers mois ont une nouvelle fois surpris les sondeurs comme les investisseurs. Que ce soit pour l'élection américaine ou pour le referendum italien, les résultats ont largement dépassé les anticipations des marchés financiers les plus négatives, mais l'impact après quelques jours a été largement positif. La décision de la Réserve Fédérale, événement sinon politique, du moins essentiel pour les perspectives d'investissement, a fait exception car elle était conforme aux attentes (hausse de 25 bp suivie de 3 hausses similaires en 2017), mais pas dans ses conséquences positives sur la tendance boursière.

Sans doute les investisseurs avaient-ils largement pris en compte les incertitudes, indépendamment des données des sondages, et avaient-ils diminué l'exposition actions et la duration depuis le début de l'année, attendant les opportunités créées par ces « nouvelles » pour ré-augmenter le risque des portefeuilles, ce qu'ils ont fait et ce qui n'a pas manqué d'entraîner les marchés à la hausse.

Sans doute aussi, la politique économique annoncée par Donald Trump est-elle très favorable à la croissance économique et à la rentabilité des entreprises : accentuation de la « reflation » avec une hausse des dépenses budgétaires, une baisse des impôts généralisée et une moindre réglementation du secteur financier. Les mesures protectionnistes et autres annonces électorales perçues comme négatives semblent reléguées au second plan depuis l'élection.

Sans doute enfin, la conséquence du référendum italien est-elle surtout une politique monétaire durablement favorable de la BCE, pour compenser le risque bancaire du pays, avec un « tapering » modéré (baisse annoncée de 80 à 60 milliards des achats mensuels) et un allongement de neuf mois au moins de son horizon.

Ces événements ont confirmé la tendance haussière des taux d'intérêt des emprunts d'Etat avec une hausse de 90, 65, 30 et 80 points de base respectivement du 10 ans américain, français, allemand et italien au cours du dernier trimestre, mais cela n'a pas entravé la tendance favorable aux actions et à certaines obligations d'entreprises.

En effet, cette remontée des taux d'intérêt tend à prouver le succès des politiques monétaires « reflationnistes » et la réalité de l'accélération économique et de la baisse du chômage dans de nombreux pays (Etats-Unis, Allemagne, Scandinavie, Espagne...). Son caractère limité reflète aussi les perspectives d'une remontée de l'inflation modeste du fait des capacités de production de matières premières et des marchés du travail qui sont loin d'être sous tension pour l'instant.

Ainsi par exemple, le prix du pétrole a repris une tendance clairement haussière depuis l'accord de l'OPEP du 30 novembre, suivi de l'annonce des principaux pays non-OPEP d'une plus grande discipline, mais chacun sait qu'il ne sera difficile pour quasiment aucun de ces pays de dépasser les quotas prévus, ce qui devrait empêcher tout déséquilibre de marché avant longtemps (hors facteur géopolitique). C'est donc bien à une rotation de l'allocation d'actifs que nous avons assisté.

Les indices européens terminent sur des performances négatives à l'exception de la France (CAC 40 +4.86%), de l'Allemagne (DAX +6.87%) et de la Scandinavie (OMX +5.2%). L'indice Eurostoxx 50 atteint donc +0.7% tandis que l'indice américain (S&P 500) s'inscrit en hausse de 12.85% (incluant 3.28 points de hausse du dollar par rapport à l'euro).

Sur un plan géographique, l'inflexion a comme toujours été initiée par les Etats-Unis, en l'occurrence grâce à l'effet Trump, ce qui y rend une fois de plus les valorisations tendues, mais supportables si cet effet est avéré. Les actions européennes apparaissent dans ce cas sous-évaluées de 15 à 20 %, ce qui s'explique en partie par un risque politique qui subsiste (élections françaises, allemandes, pressions exogènes dans la zone euro...) mais cette décote pourrait également diminuer une fois les incertitudes levées, comme on l'a vu jusqu'ici.

En matière sectorielle, la rotation a particulièrement favorisé les secteurs dit « value » (dont les multiples de bénéfices ou d'actif net sont particulièrement faibles, c'est-à-dire les banques, les matières premières notamment le pétrole, certains segments de l'industrie, les télécoms,...) au détriment des valeurs de croissance, exportatrices et défensives notamment, jugées surévaluées.

Nous continuons à privilégier des stratégies de « stock-picking » de valeurs de qualité dans des secteurs où les perspectives nous semblent fiables et régulières, quitte à laisser passer quelques opportunités temporaires.

D'autant que la confirmation du bien-fondé de la rotation actuelle implique la fin du « bull market » obligatoire de ces trente dernières années, ce qui pourrait entraîner dans quelques mois des conséquences inattendues et peut-être négatives sur les autres actifs, l'immobilier notamment, et donc sur le secteur financier en général, que nous sous-pondérons largement, ainsi que sur certaines industries cycliques.

Politique de gestion

Au titre de l'année 2016, BSO PROSPECTIF s'est appréciée de 3,76 %.

BSO PROSPECTIF était investi en action internationales principalement françaises et américaines en prenant soin d'éviter toutes les sociétés financières.

Nos investissements se sont principalement portés sur le marché américain ainsi que sur de grandes valeurs françaises internationales afin de profiter du potentiel de croissance hors Europe avec notamment : Safran (3,37%), Zodiac (3,22%), ADP (2,78%) et Amazon (2,72%).

Au 31 décembre 2016, la structure du portefeuille était :

actions : 98,35%
liquidités : 1,65%

Dont :

51,27% d'actions françaises
35,63% d'actions américaines
10,46% d'actions européennes
0,96% d'actions asiatiques

Commission de mouvement

Le Dépositaire conserve 15% de la commission de mouvement qu'il prélève sur chaque transaction.

Les fonds communs de placement suivants, dont certains sont présents à l'actif du fonds, sont gérés par SAINT OLIVE GESTION :

BSO ALLIAGE CONVERTIBLE
BSO AMERIQUE
BSO ASIE
BSO BIO SANTE
BSO FRANCE
BSO 3000
BSO EUROPE
BSO COURT TERME
BSO INVESTISSEMENT
BSO MULTIGESTION

Droits de vote

Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues.
Les décisions concernant le Fonds sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

Utilisation des droits de vote

En application des dispositions des articles 322-76 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société de gestion a formalisé une procédure intitulée « politique de vote ». Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote peut être consulté au siège social de SAINT OLIVE GESTION à compter du 1^{ER} mai 2017.

Pour l'année 2016 il n'y a pas eu à relever de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM et FIA gérés.

AUTRES INFORMATIONS

Procédure de choix des intermédiaires et d'évaluation de leurs prestations

Introduction

La directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF) est entrée en application le 1er novembre 2007.

Obtenir le meilleur résultat possible, servir au mieux les intérêts des clients tout en favorisant l'intégrité des marchés en sont les grands enjeux.

La directive demande aux prestataires que toute mesure raisonnable soit prise en vue d'obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres passés pour le compte de leurs clients.

En tant que société de gestion, nous ne sommes pas membres de marchés : nous transmettons donc les ordres pour le compte de nos clients à des intermédiaires de marchés agréés.

Nos obligations de meilleure exécution sont « analogues » à celles s'imposant à nos intermédiaires : il s'agit pour nous de prendre toute mesure raisonnable pour sélectionner les entités les plus à même de fournir le meilleur résultat possible à nos clients.

Le présent document décrit la politique de sélection des entités auxquelles nous souhaitons confier l'exécution des ordres pour le compte de nos clients.

Sélection des intermédiaires

Concernant les opérations réalisées sur les marchés boursiers français et étrangers, toute latitude est laissée aux gestionnaires financiers pour choisir les intermédiaires avec lesquels ils souhaitent opérer parmi les intermédiaires inscrits sur la liste en vigueur.

La direction de la société de gestion, sur proposition du comité de gestion, arrête la liste des intermédiaires agréés.

Le choix des intermédiaires se fait, à partir d'un dossier d'agrément, selon les critères suivants :

- compétences techniques : exactitude de l'enregistrement des données, traitement des ordres groupés et des ordres individualisés, réponse des ordres, information sur les opérations sur titres,
- qualité de la communication des données : télétransmission, télécopie, ...,
- qualité de la recherche et disponibilité pour des réunions délocalisées.
- coût minimal pour les petits ordres.

Evaluation des intermédiaires

Chaque année, lors du comité de gestion réuni au cours du mois de janvier, les gestionnaires procèdent à une évaluation de chacun des intermédiaires avec lesquels ils ont été en relation au cours de l'année précédente.

Le Contrôle Interne s'assure par sondage du respect de cette procédure, notamment par un contrôle des ordres de bourse et du dépouillement des ordres.

Politique de gestion des conflits d'intérêt - Clients non professionnels

Introduction

Conformément aux exigences de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF), SAINT OLIVE GESTION prend toute mesure raisonnable pour détecter les situations de conflits d'intérêts se posant :

- entre la société et ses clients
- entre deux clients

Afin de prévenir tout risque et renforcer la confiance de nos clients, nous avons mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts. En application de l'article 314-32 du règlement général de l'AMF, nous vous présentons une description générale et résumée de cette politique. Un complément d'information pourra vous être fourni sur simple demande écrite.

Notion de conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts s'entend comme un conflit entre les intérêts de la société de gestion et ceux du client, ou entre les intérêts de plusieurs clients, et dont l'existence peut porter atteinte aux intérêts d'un client.

Le principe qui doit guider le prestataire est la primauté des intérêts du client, devant les siens propres.

Gestion des conflits d'intérêts

Nous nous sommes dotés d'un dispositif nous permettant de prévenir, détecter, et lorsqu'ils sont avérés, gérer les conflits d'intérêts éventuels. Dans ce cadre, nous avons considéré l'éventualité où SAINT OLIVE GESTION, ou l'un de ses salariés, se trouverait dans l'une des situations suivantes :

- être en situation de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière aux dépens du client
- avoir un intérêt au résultat d'un service fourni au client ou d'une transaction réalisée pour le compte de celui-ci qui est différent de l'intérêt du client au résultat
- être incité, pour des raisons financières ou autres, à privilégier les intérêts d'un autre client ou d'un groupe de clients par rapport aux intérêts du client auquel le service est fourni
- exercer la même activité professionnelle que le client
- recevoir d'une personne autre que le client un avantage en relation avec le service fourni au client, sous quelque forme que ce soit, autre que la commission ou les frais normalement facturés pour ce service.

Nous tenons à jour un registre des éventuels conflits d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs de nos clients.

Politique de gestion des conflits d'intérêts

Pour pouvoir assurer en toute circonstance la primauté des intérêts de nos clients, nous avons établi une politique de gestion des conflits d'intérêts. Cette dernière nous permet d'assurer :

- l'identification des situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients
- la définition des procédures à suivre et des mesures à prendre en vue de gérer ces conflits

Les procédures mises en place nous permettent d'assurer un contrôle des éventuels conflits, en nous intéressant plus spécifiquement :

- à la sélection de nos intermédiaires financiers
- à nos rapports avec nos partenaires commerciaux
- à la séparation des sociétés du groupe BANQUE SAINT OLIVE
- à la séparation des métiers susceptibles d'engendrer des conflits
- au contrôle de la circulation des informations confidentielles ou privilégiées en respectant les listes d'interdiction ou de surveillance éditées en interne, et dans le cadre de la prévention des abus de marchés
- au contrôle des transactions personnelles de nos collaborateurs
- au contrôle des éventuels cadeaux que nos collaborateurs seraient susceptibles de recevoir
- plus généralement, aux règles d'organisation internes de la société.

Dans le cadre de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2), l'article L 533-22-1 du code monétaire et financier dispose que les sociétés de gestion mettent à la disposition des souscripteurs de chacun des organismes de placement collectif en valeurs mobilières qu'elles gèrent une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectif sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article D 533-16-1 du code monétaire et financier que le FCP ne prend pas en compte, directement et simultanément, dans sa politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectif sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique

Au vu de l'intérêt grandissant pour l'investissement socialement responsable, SAINT OLIVE GESTION appréhende, outre les éléments strictement financiers tels que la rentabilité, la croissance et la perspective d'évolution, des critères extra-financiers.

Tout en cherchant continuellement à valoriser le patrimoine de ses clients, SAINT OLIVE GESTION est convaincue que l'analyse financière de l'entreprise doit être accompagnée de l'analyse des données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Les politiques d'investissement de SAINT OLIVE GESTION ne prennent pas simultanément et automatiquement en compte les trois critères ESG mais veillent à intégrer une analyse de l'entreprise fondée a minima sur sa politique de respect des droits de l'Homme, son système de gouvernance et l'impact direct et indirect de son activité sur l'environnement.

La démarche d'intégration des critères ESG est appliquée notamment aux entreprises dont les actions composent le portefeuille du fonds.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le fonds, en application de la position AMF n°2013-06 Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Gestion des liquidités

SAINT OLIVE GESTION s'assure de la cohérence de la stratégie d'investissement du FCP BSO PROSPECTIF, avec ses liquidités et sa politique de remboursement via la réalisation de stress-tests suivants :

- Scénario 1 : demande de rachat de 12% des parts du fonds sur une journée à l'initiative des porteurs,
- Scénario 2 : demande de rachat de 30% des parts du fonds sur une journée à l'initiative des porteurs,
- Scénario 3 : demande de rachat de 100% des parts du fonds sur une journée à l'initiative des porteurs.

Ces scénarios sont été réalisés chaque fin de trimestre civil au regard des conditions de marchés constaté au dernier jour de centralisation du trimestre et sur les cinq derniers jours ouvrés de bourse.

Le jour dont les résultats de stress-tests sont les plus critiques a été retenu pour l'analyse des résultats de la liquidité du fonds.

Ainsi, si l'un des trois scénarios visés ci-dessus s'était réalisé le 30 décembre 2016, le délai moyen de réponse aux rachats aurait été le suivant :

Scénarios	Demande remboursement	Nombre de jours de liquidation	Nombre de jours maximum à respecter	Résultats
Scénario 1	12% de l'actif net	1 jour	2 jours	Respecté
Scénario 2	30% de l'actif net	2 jours	5 jours	Respecté
Scénario 3	100% de l'actif net	5 jours	30 jours	Respecté

Profil du portefeuille : Risque de liquidité considéré comme faible

Source SAINT OLIVE GESTION – au 30 décembre 2016 – les résultats de stress-tests sont fonction de conditions de marché passées et ne constituent pas une garantie face aux conditions de marché futures.

A ce jour, aucun actif du fonds ne fait l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide.

Gestion des risques

Pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité professionnelle auxquels est exposé SAINT OLIVE GESTION dans le cadre de ses activités, la société dispose :

- D'une part d de fonds propres ad hoc pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité pour négligence professionnelle,
- D'autre part, d'une assurance responsabilité civile dans la limite de 3 000 000€ avec une franchise de 150 000€.

Frais de rétrocession et d'intermédiation

1. Commission de souscription/rachat

FRAIS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX BAREME
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	2,00% TTC Maximum
Commission de souscription acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	2,00% TTC Maximum
Commission de rachat acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

2. Frais de gestion

FRAIS FACTURES AU FCP	ASSIETTE : ACTIF NET PAR TRANCHES	TAUX MAXIMUM
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CaC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	2 % TTC
Commission de mouvement répartie entre les prestataires suivants : Société de Gestion : Dépositaire :	Prélèvement sur chaque transaction en fonction de la clef de répartition 85 % 15 %	Barème : Maximum France = 1,10% TTC Etranger = 1,10% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	10,00% TTC de la fraction de la performance supérieure à la variation de l'indice MSCI Monde (en Euro), si elle est positive depuis le début de la période de référence.	

Informations relatives à la société de gestion

Suivi des réclamations contentieuses

Néant

Gouvernance de la politique de rémunération de SAINT OLIVE GESTION

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile 2017 et seront communiquées dans le prochain rapport annuel sur les comptes clos au 31 décembre 2017 et ultérieurement

Audits Externes

Les Commissaires aux comptes de la société de gestion ou du FCP n'ont pas émis de 'management letter' faisant état de recommandations à la direction de la société de gestion.

Systèmes Opérants

Il n'y a pas eu de changement majeur de système opérant au cours de l'exercice écoulé.

Contrôle sur les opérations

Il n'y a pas eu d'incident opérationnel significatif donnant lieu à une indemnisation du FCP au cours de l'exercice écoulé.

Rapport de Conformité

Dans le cadre du plan de contrôle, les équipes de Conformité pour le compte de la Société de Gestion ont notamment effectué les contrôles suivants :

- Les extournes ;
- Traitement des alertes abus de marché ;
- L'exercice des droits de vote ;
- La best selection ;
- Les enregistrements téléphoniques ;
- Les franchissements de seuils ;
- Les restrictions d'investissement ;
- Les rapports annuels FCP ;

L'adéquation et le caractère approprié du service à fournir ;

Les DICI ;

La certification professionnelle ;

La gouvernance de la Société de Gestion ;

La déontologie des collaborateurs ;

Le dispositif de traitement des réclamations client ;

Les conflits d'intérêts ;

Le blanchiment d'argent (validation des dossiers d'entrée en relation et contrôles des alertes LAB, sanctions internationales).

Les résultats des contrôles sont satisfaisants.

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale : Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion de l'OPC ont conduit à l'identification d'aucune anomalie (significative) relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

Anomalies identifiées au : 30 décembre 2016

Risque de Marché : Néant

Risque de Crédit : Néant

Risque de Contrepartie : Néant

Risque de Liquidité : Néant

Risque de Valorisation : Néant

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible auprès de la société de gestion.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Ces informations ne font pas l'objet d'une vérification par le commissaire aux comptes.



BSO PROSPECTIF

Fonds Commun de Placement

Siège social : 84 Rue Duguesclin – 69006 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS le 30 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Gérant de la société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 décembre 2016, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels Fonds Commun de Placement BSO PROSPECTIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport et comprenant 20 pages en plus de notre rapport, soit un total de 23 pages,
- ▶ la justification de nos appréciations,
- ▶ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons notamment vérifié que les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont correctement évaluées par rapport à un cours de clôture. De la même manière, nous avons procédé au contrôle de la correcte valorisation des OPCVM et FIA.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

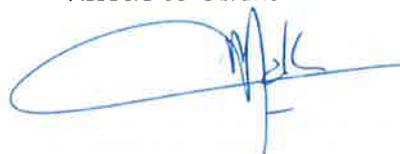
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bourg-en-Bresse,
Le 28 avril 2017,

AUDIT EUROPE COMMISSARIAT SARL
Représentée par M. Jean-François MALLEN
Commissaire aux Comptes
Associé Co-Gérant



BILAN ACTIF AU 30/12/2016 EN EUR

	30/12/2016	31/12/2015
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	17 948 631,29	16 789 755,34
Actions et valeurs assimilées	16 112 920,65	13 923 128,03
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	15 112 920,65	13 923 128,03
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négo-ciables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placem-ent collec-tif	2 835 710,64	2 866 627,31
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 653 282,50	2 216 394,57
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	487 760,00
Autres organismes non européens	182 428,14	162 472,74
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	2 845,53	2 759,58
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 845,53	2 759,58
Comptes financiers	302 807,46	64 289,50
Liqui-dités	302 807,46	64 289,50
Total de l'actif	18 254 284,28	16 856 804,42

BILAN PASSIF AU 30/12/2016 EN EUR

	30/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres		
Capital	18 664 765,26	16 612 692,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-388 559,13	256 225,66
Résultat de l'exercice (a, b)	-49 447,04	-38 500,07
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	18 226 759,09	16 830 417,84
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	27 525,19	26 386,58
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	27 525,19	26 386,58
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	18 254 284,28	16 856 804,42

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2016 EN EUR

	30/12/2016	31/12/2015
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2016 EN EUR

	30/12/2016	31/12/2015
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	261 944,52	262 224,41
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	452,67	0,00
Total (1)	262 397,19	262 224,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	262 397,19	262 224,41
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	310 963,09	298 656,10
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-48 565,90	-36 431,69
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-881,14	-2 068,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	-49 447,04	-38 500,07

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 2% TTC l'an.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2016 EN EUR

	30/12/2016	31/12/2015
Actif net en début d'exercice	16 830 417,84	13 974 737,21
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	865 239,75	1 446 003,29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-170 660,41	-229 940,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	27 322,00	126 897,45
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-414 825,95	-57 793,30
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	80 902,42	497 911,28
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 056 919,34	1 109 033,93
Différence d'estimation exercice N	3 530 325,27	2 473 405,93
Différence d'estimation exercice N-1	-2 473 405,93	-1 364 372,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-48 565,90	-36 431,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	18 226 769,09	16 830 417,84

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 807,46	1,66
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	302 807,46	1,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	USD		GBP		CHF		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 064 974,39	22,30	394 438,43	2,18	348 687,81	1,91	191 856,66	1,05
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 268 586,00	6,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur litres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2 184,90	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur litres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	30/12/2016
Créances	
Coupons et dividendes en espèces	2 845,53
Total des créances	2 845,53
Dettes	
Frais de gestion	27 525,19
Total des dettes	27 525,19

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	6 705	865 239,75
Parts rachetées durant l'exercice	-1 288	-170 650,41
Solde net des souscriptions/rachats	5 417	694 589,34

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2016
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	313 976,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,86
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	3 012,93

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2016
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2016
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	30/12/2016
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 242 219,34
	FR0007479316	BSO AMERIQUE	684 582,80
	FR0007000351	BSO ASIE	177 817,46
	FR0007005784	BSO BIO SANTE	379 819,08
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2016	31/12/2015
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-49 447,04	-38 500,07
Total	-49 447,04	-38 500,07

	30/12/2016	31/12/2015
BSO PROSPECTIF		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-49 447,04	-38 500,07
Total	-49 447,04	-38 500,07

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2016	31/12/2015
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-388 559,13	256 225,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-388 559,13	256 225,66

	30/12/2016	31/12/2015
BSO PROSPECTIF		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-388 559,13	256 225,66
Total	-388 559,13	256 225,66

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016
Actif net en EUR	6 208 707,01	9 520 504,49	13 974 737,21	18 830 417,84	18 226 759,09
Nombre de titres	6 137	8 682	11 488	123 903	129 320
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 011,68	1 098,57	1 216,46	135,83	140,94
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	34,39	7,05	2,06	-3,00
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	3,69	-0,25	-3,48	-0,31	-0,38

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
FRESENIUS MEDICAL	EUR	830	66 773,50	0,37
TOTAL ALLEMAGNE			66 773,50	0,37
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	2 300	231 265,00	1,27
TOTAL BELGIQUE			231 265,00	1,27
CURACAO				
SCHLUMBERGER NV	EUR	1 370	109 394,50	0,60
TOTAL CURACAO			109 394,50	0,60
DANEMARK				
NOVO NORDISK AS	DKK	5 600	191 856,66	1,05
TOTAL DANEMARK			191 856,66	1,05
ETATS UNIS AMERIQUE				
ALPHABET- A	USD	500	375 230,83	2,06
AMAZON.COM INC	USD	700	497 096,45	2,72
AMERICAN EXPRESS CO COM	USD	1 021	71 628,09	0,39
APPLE INC / EX - APPLE SHS	USD	700	76 778,26	0,42
ARATANA THERAPEUTICS INC	USD	18 000	122 392,16	0,67
BERKSHIRE HATHAWAY CL.B	USD	660	101 867,32	0,56
BOEING CO COM	USD	1 310	193 134,90	1,06
COLGATE PALMOLIVE	USD	4 000	247 890,53	1,36
EQUINIX INC	USD	800	270 777,97	1,49
EXXON MOBIL CORP	USD	1 967	168 134,31	0,92
FACEBOOK INC-A	USD	1 000	108 954,02	0,60
GILEAD SCIENCES INC	USD	2 000	135 631,42	0,74
IBM	USD	2 000	314 389,89	1,72
JOHNSON & JOHNSON	USD	3 300	360 048,30	1,98
MEAD JOHNSON NUTRITION CL.A	USD	1 700	113 918,27	0,63
MICROSOFT CORP	USD	3 000	176 542,45	0,97
PROCTER & GAMBLE CO	USD	4 000	318 499,93	1,75
THE COCA COLA COMPANY	USD	6 000	235 579,34	1,29
UNITED TECHNOLOGIES	USD	1 700	176 478,95	0,97
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			4 064 974,39	22,30
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	5 000	509 000,00	2,78
AIR LIQUIDE	EUR	830	87 689,50	0,48
AIR LIQUIDE PF 2017	EUR	2 500	264 125,00	1,45

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	1 439	152 030,35	0,83
ARKEMA	EUR	1 077	100 096,38	0,55
ATOS	EUR	1 014	101 653,50	0,56
BIC	EUR	2 000	258 300,00	1,42
BIOMERIEUX	EUR	2 000	283 800,00	1,56
BUREAU VERITAS	EUR	10 000	184 100,00	1,01
CARREFOUR	EUR	7 000	160 230,00	0,88
CHRISTIAN DIOR	EUR	800	159 400,00	0,87
DANONE	EUR	317	19 083,40	0,10
DASSAULT AVIATION	EUR	50	53 080,00	0,29
DASSAULT SYSTEMES	EUR	6 384	462 137,76	2,54
DEINOVE	EUR	9 333	21 092,58	0,12
ESI GROUP	EUR	1 595	72 078,05	0,40
ESSILOR INTERNATIONAL	EUR	2 628	282 115,80	1,55
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	9 586	176 334,47	0,97
IMERYS EX IMETAL	EUR	2 270	163 598,90	0,90
INGENICO	EUR	1 436	108 949,32	0,60
KERING	EUR	100	21 330,00	0,12
L OREAL PRIME FIDELITE 2017	EUR	1 900	329 460,00	1,81
LEGRAND SA	EUR	1 500	80 925,00	0,44
L'OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	824	142 881,60	0,78
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 000	181 400,00	1,00
MAUREL & PROM	EUR	32 000	135 040,00	0,74
MEDICREA INTERNATIONAL	EUR	7 800	42 120,00	0,23
NATUREX	EUR	2 290	194 650,00	1,07
PERNOD RICARD	EUR	2 450	252 227,50	1,38
PLASTIC OMNIUM	EUR	4 000	121 320,00	0,67
REMY COINTREAU	EUR	2 047	165 847,94	0,91
RUBIS	EUR	3 005	235 381,65	1,29
SAFRAN SA	EUR	9 000	615 780,00	3,37
SANOFI	EUR	500	38 450,00	0,21
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 680	100 749,60	0,55
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 000	198 330,00	1,09
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 700	162 010,00	0,89
THALES	EUR	5 000	460 650,00	2,53
TOTAL	EUR	1 083	52 763,76	0,29
VALEO	EUR	7 500	409 575,00	2,25
VETOQUINOL	EUR	4 800	218 544,00	1,20
VINCI (EX SGE)	EUR	7 400	478 780,00	2,62

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbra ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VIRBAC SA	EUR	1 100	183 920,00	1,01
ZODIAC AEROSPACE	EUR	27 000	589 005,00	3,22
TOTAL FRANCE			9 030 036,06	49,63
JERSEY				
GLENCORE XSTRATA	GBP	7 198	23 255,87	0,13
TOTAL JERSEY			23 255,87	0,13
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	800	324 000,00	1,78
SES	EUR	2 000	41 850,00	0,23
TOTAL LUXEMBOURG			365 850,00	2,01
PAYS-BAS				
GEMALTO	EUR	4 000	219 680,00	1,21
UNILEVER	EUR	2 300	89 964,50	0,49
TOTAL PAYS-BAS			309 644,50	1,70
ROYAUME UNI				
ANGLO AMERICAN	GBP	1 060	14 323,74	0,08
ASTRAZENECA PLC	GBP	3 400	175 755,88	0,97
BHP BILLITON	GBP	1 430	21 763,97	0,12
DIAGEO	GBP	5 300	130 271,95	0,71
RIO TINTO PLC	GBP	790	29 067,02	0,16
TOTAL ROYAUME UNI			371 182,56	2,04
SUISSE				
CIE FINANCIERE RICHEMONT AG	CHF	900	56 472,66	0,31
NESTLE NOM.	CHF	4 300	292 214,95	1,60
TOTAL SUISSE			348 687,61	1,91
TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.			15 112 920,65	82,91
TOTAL Actions et valeurs assimilées			15 112 920,65	82,91
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI ETF SP 500 UCITS ETF PART USD CD	USD	29 500	1 086 159,86	5,96
BSO AMERIQUE	EUR	1 570	684 582,80	3,76
BSO ASIE	EUR	2 138	177 817,46	0,98
BSO BIO SANTE	EUR	492	379 819,08	2,08
SLGP PRIGEST PERLES	EUR	30	324 903,30	1,78
TOTAL FRANCE			2 653 282,50	14,56
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 653 282,50	14,56

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres organismes non européens				
ETATS UNIS AMERIQUE				
ISHARES RUSSEL 3000 INDEX FD	USD	1 000	125 933,99	0,69
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			125 933,99	0,69
SUISSE				
GUTZWILLER ONE	USD	194	56 494,15	0,31
TOTAL SUISSE			56 494,15	0,31
TOTAL Autres organismes non européens			182 428,14	1,00
TOTAL Organismes de placement collectif			2 835 710,64	16,56
Créances			2 845,53	0,02
Dettes			-27 525,19	-0,15
Comptes financiers			302 807,46	1,66
Actif net			18 226 759,09	100,00

BSO PROSPECTIF	EUR	129 320	140,94
-----------------------	------------	----------------	---------------

